

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE
CONVOCAION A LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Exécution des articles L.2121.7, L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et, compte tenu de l'impossibilité de respecter les règles sanitaires en vigueur au sein du lieu habituel de réunion de l'assemblée délibérante, le Conseil communautaire se réunira en présentiel, le :

Jeudi 06 août 2020 à 19h00

Salle Pierre de Montesquiou, Place du Bataillon de l'Armagnac, 32100 CONDOM.

Cette séance se déroulera en présentiel, dans le respect des gestes barrière.

Le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents. Seuls les membres présents seront comptabilisés, à l'exclusion donc des membres représentés.

Chaque membre peut disposer de **deux pouvoirs**.

ORDRE DU JOUR :

01. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
02. Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;
03. Désignation des membres de la Commission de contrôle financier ;
04. Proposition de commissaires titulaires et suppléants à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;
05. Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;
06. Commission Intercommunale d'Accessibilité ;
07. Création des commissions thématiques intercommunales et comités intercommunaux ;
08. Désignation des représentants à l'Office de Tourisme de la Communauté de communes de la Ténarèze ;
09. Conseil Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;
10. Désignation des représentants dans les syndicats mixtes ;
11. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs ;
12. Dématérialisation avec les élus ;
13. Convention transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité ;
14. Questions diverses.

A Condom, le 30 juillet 2020

Président de la Communauté de
Communes de la Ténarèze,
Maire de Castelnau sur l'Auvignon,




Maurice BOISON